

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Mesures spécifiques et temporaires dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 concernant la validité de certains certificats, licences et autorisations et le report de certaines vérifications périodiques et formations dans certains domaines de la législation des transports</p> <p>Voir aussi Règlement 2020/698 2020/0068(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises</p> <p>3.20.02.01 Sécurité ferroviaire</p> <p>3.20.03 Transport maritime de personnes et fret</p> <p>3.20.03.01 Sécurité maritime</p> <p>3.20.04 Transport fluvial</p> <p>3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises</p> <p>3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis</p> <p>4.20 Santé publique</p> <p>4.20.01 Médecine, maladies</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/0012(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Voir aussi Règlement 2020/698 2020/0068(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 163; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 100-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/9/05132